

Chers concurrents, Chers membres,

Nous vous rappelons que les mécaniciens et accompagnateurs qui accompagnent un concurrent sur les circuits et qui ont accès à la Pitlane et/ou à la piste peuvent engager leur Responsabilité Civile en cas d'incident. Lorsqu'ils interviennent comme salariés d'une entreprise, ils sont normalement couverts par la RC de l'entreprise. S'ils sont bénévoles, ils sont couverts par leur RC vie privée (A vérifier dans les garanties de vos contrats). La RC Organisateur de l'évènement couvre les accidents survenus exclusivement durant les heures officielles du meeting.

Nous leur conseillons très vivement de prendre une licence « Internationale Personne Satellite FFSA » (code EIPS) qui « légalise » leur présence dans les zones non ouvertes au public et qui surtout comprend une assurance individuelle accident ainsi qu'une RC personne physique.

Cette « Individuelle accident » indemnise le licencié accompagnant en cas d'accident corporel (ou le bénéficiaire en cas de décès) lors d'une compétition ou d'un entraînement sur une piste approuvée par la FFSA et/ou la FIA.

**Tous les adhérents à l'ASA Classic ayant contracté cette licence se verront remettre un pass accès Pitlane sur les épreuves Historic Tour 2023.**

Les personnes assurées sont les titulaires d'une licence ou d'un titre de participation en cours de validité auprès de la FFSA.

Les garanties s'appliquent à l'assuré à l'occasion des accidents survenant au cours :

- des activités relatives à la pratique des compétitions automobiles régulièrement inscrites au calendrier FFSA et FIA,
- des activités relatives à la pratique des compétitions automobiles régulièrement inscrites au calendrier national d'une ASN étrangère reconnue par la FIA admettant la participation des licenciés de la FFSA et sous réserve de l'autorisation de cette dernière,
- des séances d'entraînements et des reconnaissances officielles effectuées dans le cadre d'une compétition,
- des séances d'entraînement sur circuits agréés par la FFSA et/ou la FIA non rattachées à une compétition,

Les garanties sont acquises en France et dans le monde entier, pour des séjours temporaires de moins de 90 jours.

<b>INTER. PERSONNE SATELLITE - EIPS - 63 €</b>
<b>Conditions de délivrance et de renouvellement</b>
Etre âgé de 15 ans minimum. Autorisation parentale pour les mineurs.
<b>Fonction</b>
Assistance d'un concurrent-conducteur dans épreuve auto et karting.

Nous vous informons que vous pouvez aussi souscrire des assurances complémentaires auprès de notre partenaire : Assurances Lestienne – 03 26 87 71 38 - [www.assurances-lestienne.com](http://www.assurances-lestienne.com).

Vous trouverez ci-joint le formulaire de demande de licence FFSA, l'adhésion à l'AS Automobile Classic ainsi que la note d'informations concernant les garanties licences.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

L'équipe 